

Comme on le constatera à la lecture du rapport de la CCD (A/9141), deux questions ont retenu particulièrement l'attention au cours des délibérations de la CCD, l'année dernière: la question d'une interdiction globale des essais nucléaires et celle de l'interdiction des armes chimiques. Ce sont là les questions que l'Assemblée générale a invité la CCD à étudier en priorité lors de sa dernière session, et les faits démontrent que ce voeu a été respecté. Quant à savoir avec quel bonheur, c'est là évidemment une toute autre question.

Je voudrais faire quelques commentaires sur ces deux questions. Tout d'abord, parce que ma délégation estime qu'elle a une portée plus considérable, je traiterai de la question d'une interdiction globale des armes servant aux essais nucléaires. Depuis plusieurs années déjà, la délégation canadienne, comme la plupart des autres d'ailleurs, est convaincue que la contribution la plus constructive et la plus accessible en vue de freiner la course aux armements et d'en favoriser le contrôle multilatéralement par l'intermédiaire de la CCD serait la négociation d'un traité prévoyant la cessation complète des essais d'armes nucléaires. Les considérations qui nous ont amenés à cette conclusion sont bien connues. Premièrement, en interposant un obstacle dans le processus de fabrication d'une nouvelle gamme d'armes nucléaires, une telle interdiction constituerait un facteur susceptible de freiner la course aux armements. Deuxièmement, ce serait un moyen de discipline personnelle à la portée des puissances nucléaires, conforme aux obligations et à l'esprit du Traité de non-prolifération; il servirait ainsi à renforcer cet instrument important. Troisièmement, une interdiction complète des essais qui serait respectée par toutes les puissances nucléaires épargnerait à la population mondiale cette source d'inquiétude que représentent les menaces à l'environnement. Une interdiction complète des essais contribuerait ainsi à la sécurité de la planète, non seulement aujourd'hui, mais pour les générations à venir.

L'étude consacrée par la CCD à la question de l'interdiction des essais a été exhaustive, détaillée et souvent constructive, mais il est étonnant de constater que, nonobstant les initiatives des superpuissances dans le cadre du Traité de non-prolifération, l'initiative soit toujours, ou presque toujours, venue des membres autres que les superpuissances. Cette année, par exemple, la plus grande réalisation a été une rencontre des experts techniques chargés d'étudier les événements relatifs aux problèmes complexes de la vérification concernant l'interdiction des essais souterrains. Cette réunion a été convoquée, non pas sur l'initiative de l'un quelconque des États possédant des armes nucléaires, mais à la suite de l'appel pressant lancé par la délégation japonaise. Une